

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009
--

59/2009

M. BOURGEOIS propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, concernant l'enquête publique modifiant les couloirs aériens d'Orly. Personne ne s'y opposant, il présente le projet.

MOTION RELATIVE A LA MODIFICATION DU COULOIR AERIEN D'ORLY FACE A L'EST

Vu la proposition des service de la DGAC, de relever les altitudes des approches finales de 3.000 à 4.000 pieds pour les avions venant de l'est et du sud-est (à peu près à 10 km à l'ouest des pistes) ;

Vu la réalisation de l'aéroport international de Vatry à 150 km à l'Est de Paris qui va accueillir à compter du printemps des vols de compagnies aériennes ;

Considérant que la Commune d'Etréchy se trouve comprise dans le nouveau couloir aérien ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, (absence de M. MEUNIER)

CONFIRME son intérêt pour le relèvement des trajectoires existantes mais s'oppose à la modification des couloirs aériens suivants :

1/ La trajectoire axe radial 284 de Melun pour Orly passerait en radial 274. Cette solution aurait pour conséquences , un rallongement du temps de vol pour chaque avion d'où une augmentation de la consommation de kérosène (environ 5.000 tonnes par an), des prix (achat du kérosène) et du CO² émis (augmentation de CO² estimée à plus de 15.000 tonnes par an), des nouvelles nuisances pour une nouvelle population sans pour autant supprimer la gêne actuelle des populations qui continueront à subir les nuisances des décollages.

Le projet serait de relever les altitudes de 3.000 à 4.000 pieds en approche finale, alors qu'à l'analyse du groupe d'experts du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, il a constaté qu'il est tout à fait possible de garder le couloir actuel jusqu'au sud de Brétigny (début de la régularisation du radar).

2/ La trajectoire axe radial 272 de Bray pour Villacoublay et Toussus. Cette nouvelle trajectoire créée nous apparaît de la même manière incompatible avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement. En effet, les avions qui seraient amenés à l'emprunter survoleraient les zones très urbanisées non touchées par les nuisances sonores actuellement et cela à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

Au vu de ces éléments, la commune, aux côtés du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

CONFIRME SON OPPOSITION à la réalisation des modifications ou création de trajectoires qui seraient en totale incompatibilité avec les objectifs défendus dans le Grenelle de l'Environnement.

S'ELEVE :

- contre l'absence de consultation préalable des élus concernés contrairement aux engagements pris antérieurement :
- contre l'évaluation des populations impactées qui ne sont pas réalistes (la diffusion du bruit est conique et non linéaire). Ainsi, il est inadmissible que la population de Milly nouvellement impactée soit évaluée à 1.036 habitants alors que la commune compte 4.822 habitants.
- contre le nombre restreint de communes concernées par l'enquête (des communes comme Arbonne et Saint Martin en Bière ne sont pas consultées alors que le couloir commence sur ces mêmes communes).

M. BOURGEOIS précise que cette motion sera insérée dans le registre du commissaire enquêteur.